

## TRANSPORT SCOLAIRE REMISE DES CARTES SANS CONTACT

Madame, Monsieur,

**La carte de transport scolaire sans contact dans le cas d'une première inscription ou dans le cas d'une demande de duplicata est à retirer dans la mairie de votre commune à partir du lundi 23 août.**

**Rendez-vous à l'accueil de votre Mairie : [voir les créneaux d'ouverture](#)**

**Comme l'indique le règlement, les cartes ne sont délivrées qu'une fois le paiement reçu. Il n'est pas possible de payer en mairie.**

Pour les retardataires n'ayant pas encore réglé leur abonnement en date du **12 août 2021**, merci de prendre contact directement avec le service Mobilité de la Communauté de Communes du Genevois (38, Rue Georges de Mestral, Bâtiment ATHENA 2, 74160 Archamps) au 04 50 959 959 ou [mobilite@cc-genevois.fr](mailto:mobilite@cc-genevois.fr)

Une information sur le fonctionnement des transports scolaires pour l'année 2021-2022 (circuits, horaires, mesures sanitaires et règles de sécurité) ainsi qu'une information sur les horaires spécifiques des cars le jour de la rentrée du 2 septembre 2021 vous seront adressés la semaine prochaine.

Procuration : Pour permettre à une tierce personne de retirer la carte à votre place en mairie, merci de présenter le document ci-dessous dûment rempli et signé.



Madame, Monsieur, .....

Résidant à (commune).....

Autorise Madame, Monsieur.....

à retirer la carte de transport de mon/mes enfants :

.....

Fait à :

Le :

Signature :